

# le journal du SICTOM



**39 communes pour 32 150 habitants (INSEE 2018)**  
Population connue au 01/01/2021

## SOMMAIRE

### Page 1

- Le mot du Président
- Tonnages 2020

### Page 2 des déchèteries

- Les agents de déchèterie
- Les bonnes pratiques
- Les bennes de déchets

### Page 3 des déchèteries

- Les déchets spécifiques
- Les déchets refusés
- De nouvelles bornes textiles
- Les horaires de déchèteries

### Page 4

- Reports des collectes (jours fériés)
- Se procurer des sacs de pré-collecte
- Rappel sur les déchets sauvages

### Feuille

- Valoriser ses biodéchets
- La face cachée des objets
- Les rendez-vous Recup

## LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Au nom du SICTOM, je vous adresse tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences de cette crise sanitaire, ni son issue, mais d'ores et déjà un certain nombre de nos projets ont été ralentis ou différés.

Cependant, nous devons poursuivre nos investissements et nos engagements. C'est pourquoi, dès le printemps nous allons recruter un bureau d'études pour rénover, agrandir et moderniser notre déchèterie de NOGENT-LE-ROTROU. Annoncés en 2020, ces travaux avaient été reportés suite à la dissolution du SOMEL (Voir n°21 du journal du SICTOM).

De même, nous allons mettre en place des conteneurs maritimes pour sécuriser et stocker la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques sur THIRON-GARDAIS et CHARBONNIERES. La déchèterie du THEIL en sera dotée lors de sa rénovation prévue en 2022/2023.

Nous avons connu, depuis le premier confinement, des difficultés dans la collecte des textiles. ECOTEXTILE, organisme qui assurait la collecte de ses bornes vertes, a cessé son activité sur notre territoire. Désormais les bornes blanches du RELAIS ont remplacé celles d'ECOTEXTILE et les collectes ont repris. Je rappelle que vous pouvez y déposer des vêtements mais aussi du linge de maison, des chaussures et de la maroquinerie.

Dans cette période difficile que nous traversons, prenez soin de vous et de vos proches, ne relâchons surtout pas nos efforts.

Bien cordialement.

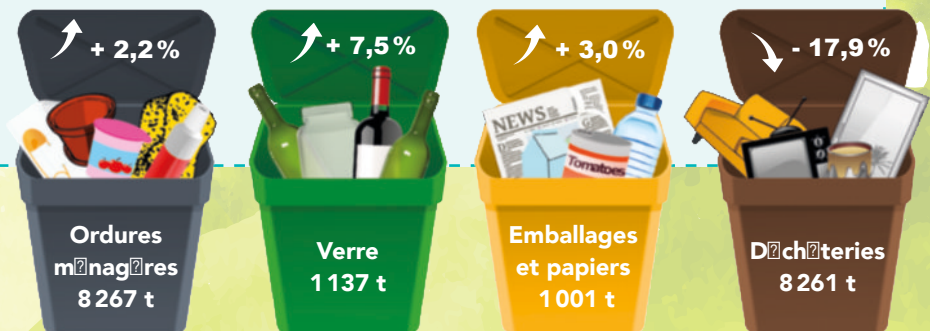
Le Président du SICTOM de Nogent-le-Rotrou,  
Jean Claude DORDOIGNE

Bon tri à tous !

## Tonnages de 2020 et Comparaison de 2019 et 2020. Ce que nous avons collecté :

En 2020 le SICTOM a collecté **18 667 tonnes** de déchets, ce sont les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Cela représente **568 kg par habitant pour l'année 2020**.

Cette année a été un peu particulière de par la situation sanitaire. Nos modes de consommation se sont adaptés pour limiter la propagation du virus, ce qui a pu contribuer à l'augmentation de nos déchets ménagers (utilisation de masques jetables, bouteilles d'eau en plastique individuelles, emballages non réutilisables). Pensons aux alternatives ! Ensuite, les activités professionnelles ayant été limitées, les apports en déchèteries sont significativement moindres. D'autant plus que nos déchèteries ont été fermées lors du premier confinement avant de fonctionner ensuite avec des horaires aménagés.



Pour tous renseignements  
Veuillez contacter :  
**Le SICTOM**

Hôtel de Ville - 44 rue Villette G2t  
BP 60189 - 284 01  
NOGENT-LE-ROTROU cedex  
Tél. : 02 37 29 68 68  
Fax : 02 37 29 68 69  
[www.sictom-nogentleotrou.fr](http://www.sictom-nogentleotrou.fr)

Continuons nos efforts pour diminuer nos déchets et ainsi sauvegarder les ressources de notre planète !

# Gros plan sur les déchèteries du SICTOM



Les déchèteries sont des points de regroupement et de transfert des déchets. Vous pouvez y déposer vos déchets encombrants ou nécessitant un traitement spécial. Aller en déchèterie permet également de recycler ou valoriser vos déchets. Le SICTOM gère quatre déchèteries situées à Charbonnières, Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais et Val-au-Perche. Elles sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels du territoire.

## LES BONNES PRATIQUES EN DÉCHÉTERIE



Avant de venir, **triez vos déchets par catégorie**, vous gagnerez ainsi un temps précieux sur place et faciliterez l'accès à tous les utilisateurs de la déchèterie.

Sur le site, **respectez les règles de circulation** (vitesse de 10 km/h, emplacements de stationnement) **et les règles de sécurité** (ne pas fumer ni monter dans les bennes) pour prévenir tout accident.



Pour éviter toute erreur, **vos déchets doivent être** présentés en vrac ou dans des contenants ouverts, afin d'être **visibles et identifiables**.



**N'amenez pas vos ordures ménagères** en déchèterie, celles-ci ne seraient pas acceptées. Elles doivent être déposées dans votre bac noir pour être collectées près de chez vous.

Une fois que vous avez terminé de déposer vos déchets, vérifiez bien que vous **laissez les lieux propres** derrière vous. Si besoin, une pelle ou un balai peuvent vous être prêtés par l'agent de déchèterie\*.



Pour plus de sérénité, **vérifiez les horaires d'ouverture** de votre déchèterie avant de vous déplacer (voir page suivante), sans oublier de prendre en compte votre temps de déplacement sur place.

Dans tous les cas, nous vous remercions de **suivre les indications des agents de déchèterie** afin que tout se passe dans les meilleures conditions possibles.

\*En fonction des règles sanitaires en vigueur.

## ZOOM sur les agents de déchèteries

Ils sont là pour veiller au bon fonctionnement du lieu, pour vous guider en cas de doute et faire appliquer le règlement de la déchèterie. Tous les utilisateurs du site sont soumis au règlement de la déchèterie et trop d'incivilités sont malheureusement observées envers les agents qui travaillent sur place. Merci donc de **respecter les indications** qu'ils vous donnent avec **politesse et civilité**.



## LES BENNES DE DÉCHETS



1

Les **cartons** sont triés, les éléments étrangers sont retirés (agrafes, colle) puis ils sont transformés en pâte à papier et recyclés en nouveaux cartons. ⚠ Les cartons mis dans la benne doivent être pliés et vidés de tout contenu.



2

Les **déchets verts** sont compostés sur une plateforme de compostage, à Montmirail (72). Le compost obtenu par fermentation à l'air est ensuite utilisé comme engrais sur des terres agricoles.



3

Le **bois** est trié, broyé, épuré et enfin transformé en planches agglomérées, ou utilisé comme bois de chauffage.



4

Les **gravats** sont pour la majeure partie utilisés localement comme remblai pour les chemins ou les routes.



5

Les **matériaux** sont triés par catégories (ferreux ou non), broyés, laminés, nettoyés et fondus. Ils sont ensuite reconditionnés (sous forme de bobines, barres ou fils) pour pouvoir être recyclés en de nouveaux objets métalliques.



6

Les **meubles** sont triés par catégories : les matériaux recyclables (le bois, le métal, les mousses, le plastique) sont recyclés ; les matériaux rembourrés (par exemple les canapés) sont brûlés pour produire de l'énergie et le reste est enfoui. ⚠ La déchèterie de Val-au-Perche n'est pas équipée de cette benne.



7

Les **encombrants** sont, de tous les déchets collectés en déchèterie, les moins valorisés, puisque les déchets mis dans cette benne sont enfouis au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Montmirail (72). Ils y sont compactés puis enterrés de manière contrôlée dans des casiers étanches.





## AUTRES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Les emballages et papiers sont regroupés par matériaux au centre de tri puis recyclés en de nouveaux objets.



Dans les batteries, le plomb est réutilisé, le plastique recyclé et les acides sont traités et détruits.



Les piles sont triées, traitées et valorisées (certains métaux contenus dans les piles sont recyclés et d'autres réemployés dans l'industrie).

Dans les capsules de café, l'aluminium est recyclé et le café composté.



Le verre est recyclable à l'infini. Il est broyé, nettoyé puis fondu pour refaire du verre.



Les huiles de vidange sont collectées, purifiées et recyclées en huile moteur.



Les cartouches d'encre sont triées, nettoyées, reemplées, testées et réutilisées.

Les textiles sont réutilisés ou recyclés (voir encadré ci-dessous).



Les huiles végétales sont réintégrées en biocarburants ou méthanisées.



Les produits toxiques (peintures, solvants, colles, produits d'entretien) sont collectés puis traités spécifiquement.



La majeure partie des lampes est recyclée (verre, métal), les plastiques sont brisés pour donner de l'énergie et le reste est neutralisé (mercure, poudres fluorescentes).



Le liège est broyé puis utilisé comme isolant pour la construction.

Les Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques (ordinateurs, réfrigérateurs, téléphones) sont démontés. Les composants sont dépollués si besoin, puis recyclés pour la grande majorité. Le reste est valorisé en énergie ou enfoui.



Sont également collectés les cartouches Brita et les cartouches de fusil de chasse.



### De nouvelles bornes textiles



Après plusieurs mois de difficultés pour la filière textile, de nouvelles bornes blanches « Le Relais » ont été installées dans vos communes et déchèteries. Celles-ci remplacent les bornes vertes « Ecotextile » qui n'étaient plus collectées depuis quelques mois.

Vous pouvez désormais de nouveau venir y déposer vos textiles propres et secs (vêtements, linge de maison, paires de chaussures et petite maroquinerie). Une fois collectés, ils sont réutilisés ou recyclés en chiffon dés-suyage ou matières premières (fibre pour isolant, fils...)



## LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÉTERIE

Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchèterie. Certains déchets ne peuvent pas y être déposés et doivent suivre une filière spécifique :



ORDURES MÉNAGÈRES



TERRE



MÉDICAMENTS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES



PNEUMATIQUES



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



AMIANTE / CIMENT



DÉCHETS RADIOACTIFS



DÉCHETS EXPLOSIFS

## Horaires d'ouverture des déchèteries

### THIRON-GARDAIS

Rue des Tilleuls  
Tél : 02 37 49 50 79

Lundi 14h-17h30  
Mercredi, Vendredi  
9h-12h\* / 14h-17h30  
Samedi 9h-12h / 14h-17h30

\* Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, fermeture les mercredis et vendredis matin

### NOGENT-LE-ROUO

Les Barbaras  
Tél : 02 37 52 97 21

Lundi à Vendredi  
8h-12h / 13h30-18h45\*  
Samedi  
8h-12h / 13h30-17h30\*

\* Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, fermeture tous les soirs à 17h00

### LE THEIL/HUISNE

La Porcherie  
Tél : 02 37 49 67 81

Lundi 13h30-17h30  
Mercredi, Vendredi  
9h-12h / 13h30-17h30  
Samedi  
9h-12h / 13h30-17h15

### CHARBONNIÈRES

La Ferrandière  
Tél : 02 37 49 11 24

Lundi 9h-12h  
Mercredi 13h30-17h30  
Vendredi 14h-17h  
Samedi  
9h-12h / 14h-17h

# Reports des jours de collecte

En raison des jours fériés, certains jours de collecte sont modifiés :

**DATES  
IMPORTANTES**

- Lundi 05 avril 2021** : report au **mardi 06 avril** pour Saint-Denis-d'Authou, La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume, Marolles-les-Buis, Frétiligny, Coudreceau.
- Lundi 05 avril 2021** : report au **mercredi 07 avril** pour Thiron-Gardais, Combres, Happonvilliers, Authon-du-Perche, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Bèthonvilliers.
- Samedi 1<sup>er</sup> mai 2021** : report au **mercredi 28 avril** pour Les Etilleux, Saint-Bomer, Coudray-au-Perche, Soizé, Charbonnières.
- Samedi 1<sup>er</sup> mai 2021** : report au **jeudi 29 avril** pour Luigny, Moulhard, Les Autels-Villevillon, Chapelle Royale.
- Samedi 1<sup>er</sup> mai 2021** : report au **vendredi 30 avril** pour Le Theil-sur-Huisne.
- Samedi 08 mai 2021** : report au **mercredi 05 mai** pour Les Etilleux, Saint-Bomer, Coudray-au-Perche, Soizé, Charbonnières.
- Samedi 08 mai 2021** : report au **jeudi 06 mai** pour Luigny, Moulhard, Les Autels-Villevillon, Chapelle Royale.
- Samedi 08 mai 2021** : report au **vendredi 07 mai** pour Le Theil-sur-Huisne.
- Jeudi 13 mai 2021** : report au **mardi 11 mai** pour Gémages, Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, La Rouge, Saint-Hilaire-sur-Erre.
- Jeudi 13 mai 2021** : report au **mercredi 12 mai** pour Saint-Agnan-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère, Souancé-au-Perche.
- Jeudi 13 mai 2021** : report au **vendredi 14 mai** pour Frazé, Montigny-le-Chartif, Nonvilliers-Grandhoux, Chassant.
- Jeudi 13 mai 2021** : report au **samedi 15 mai** pour Trizay-Coutretêt-Saint-Serge, Champrond-en-Perchet, Brunelles, La Gaudaine, Vichères, La Croix-du-Perche.
- Mercredi 14 juillet 2021** : report au **jeudi 15 juillet** pour Nogent-le-Rotrou, Margon (emballages et papiers).
- Mercredi 14 juillet 2021** : report au **vendredi 16 juillet** pour Mèze, Hermitière.
- Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021** : report au **mardi 2 novembre** pour Saint-Denis-d'Authou, La Bazoche-Gouët, Chapelle-Guillaume, Marolles-les-Buis, Frétiligny, Coudreceau.
- Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021** : report au **mercredi 3 novembre** pour Thiron-Gardais, Combres, Happonvilliers, Authon-du-Perche, Saint-Jean-Pierre-Fixte, Bèthonvilliers.
- Jeudi 11 novembre 2021** : report au **mardi 9 novembre** pour Gémages, Bellou-le-Trichard, Saint-Germain-de-la-Coudre, La Rouge, Saint-Hilaire-sur-Erre.
- Jeudi 11 novembre 2021** : report au **mercredi 10 novembre** pour Saint-Agnan-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère, Souancé-au-Perche.
- Jeudi 11 novembre 2021** : report au **vendredi 12 novembre** pour Frazé, Montigny-le-Chartif, Nonvilliers-Grandhoux, Chassant.
- Jeudi 11 novembre 2021** : report au **samedi 13 novembre** pour Trizay-Coutretêt-Saint-Serge, Champrond-en-Perchet, Brunelles, La Gaudaine, Vichères, La Croix-du-Perche.
- Samedi 25 décembre 2021** : report au **mercredi 22 décembre** pour Les Etilleux, Saint-Bomer, Coudray-au-Perche, Soizé, Charbonnières.
- Samedi 25 décembre 2021** : report au **jeudi 23 décembre** pour Luigny, Moulhard, Les Autels-Villevillon, Chapelle Royale.
- Samedi 25 décembre 2021** : report au **vendredi 24 décembre** pour Le Theil-sur-Huisne.

## Des sacs de pré-collecte sont disponibles dans votre mairie \*

Savez-vous que des sacs de pré-collecte sont à disposition gratuitement dans votre mairie ?

Ces sacs vous permettront d'apporter vos emballages et papiers aux colonnes d'apport volontaire.

N'hésitez pas à vous adresser à votre mairie pour vous en procurer un.



\* pour les habitants du territoire du SICTOM qui n'ont pas de collecte sélective en porte-à-porte.

## Rappel : les déchets sauvages sont interdits et dangereux

Pour la salubrité et le cadre de vie, il est important que nos déchets soient déposés dans des conteneurs adaptés et non au pied de ceux-ci ou sur la voie publique. **Les déchets sauvages sont interdits** et punis par la loi.

Si le conteneur de tri en apport volontaire est plein, vous pouvez le signaler à votre mairie pour qu'il soit collecté au plus vite et vous diriger vers un autre conteneur.

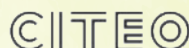
Pour les ordures ménagères, chaque adresse dispose soit d'un bac individuel soit d'un bac de regroupement. Merci donc de bien vouloir déposer vos déchets dans le bac qui vous est assigné.



Notre site internet sera prochainement rénové ! N'hésitez pas à le consulter, vous y trouverez toutes les informations sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou : les déchèteries, les collectes de déchets, les consignes de tri, des astuces pour diminuer ses déchets [www.sictom-nogentlerotrou.fr](http://www.sictom-nogentlerotrou.fr)  
Et pour que nous restions en contact, vous pouvez aussi nous retrouver sur notre page Facebook !



Partenaires pour la réalisation de ce journal :



ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

